

Prévisions départementales et académiques, pour les rentrées 2020 à 2022, des élèves du 1er degré

Chiffres clés

Dans l'académie de Reims, après une baisse de 1 897 élèves à la rentrée 2018 et de 2 248 en 2019, le nombre d'élèves du premier degré public et privé devrait continuer à diminuer au cours des trois prochaines rentrées scolaires : - 1 936 élèves en 2020, - 2 534 en 2021, puis - 2 063 élèves en 2022. L'académie compterait alors 122 551 élèves en 2020, 120 017 élèves en 2021 et 117 954 élèves en 2022. La baisse des naissances et le déficit migratoire régional expliquent principalement ces tendances.

122 551 élèves à la rentrée 2020 dont
110 501 élèves dans les écoles publiques
12 050 élèves dans les écoles privées
- 1 936 élèves en 2020 dans les écoles publiques et privées dont
- 1 706 élèves en 2020 dans le public et
- 230 élèves en 2020 dans le privé.

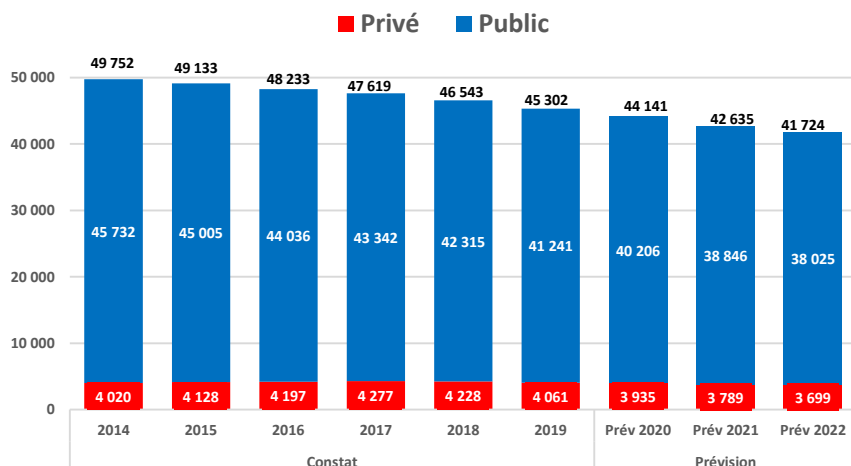
Tableau 1 Répartition des effectifs d'élèves du premier degré public et privé par niveau de formation

Niveau de formation	Constat				Prévision								
	2018-19	2019-20	Variation en nbre	Variation en %	2020-21	Variation en nbre	Variation en %	2021-22	Variation en nbre	Variation en %	2022-23	Variation en nbre	Variation en %
2 ans	1 778	1 586	-192	-10,8%	1 579	-7	-0,4%	1 559	-20	-1,3%	1 551	-8	-0,5%
3 ans	14 088	13 851	-237	-1,7%	13 339	-512	-3,7%	13 293	-46	-0,3%	13 138	-155	-1,2%
4 ans	15 060	14 499	-561	-3,7%	14 176	-323	-2,2%	13 349	-827	-5,8%	13 385	36	0,3%
5 ans	15 315	15 068	-247	-1,6%	14 770	-298	-2,0%	14 161	-609	-4,1%	13 383	-778	-5,5%
6 ans & +	302	298	-4	-1,3%	277	-21	-7,0%	273	-4	-1,4%	267	-6	-2,2%
PREEL.	46 543	45 302	-1 241	-2,7%	44 141	-1 161	-2,6%	42 635	-1 506	-3,4%	41 724	-911	-2,1%
CP	15 621	15 661	40	0,3%	15 332	-329	-2,1%	15 011	-321	-2,1%	14 615	-396	-2,6%
CE1	15 635	15 492	-143	-0,9%	15 534	42	0,3%	15 209	-325	-2,1%	14 894	-315	-2,1%
CE2	15 899	15 624	-275	-1,7%	15 458	-166	-1,1%	15 500	42	0,3%	15 178	-322	-2,1%
CM1	15 686	15 629	-57	-0,4%	15 362	-267	-1,7%	15 199	-163	-1,1%	15 240	41	0,3%
CM2	16 116	15 631	-485	-3,0%	15 573	-58	-0,4%	15 309	-264	-1,7%	15 145	-164	-1,1%
ELEM.	78 957	78 037	-920	-1,2%	77 259	-778	-1,0%	76 228	-1 031	-1,3%	75 072	-1 156	-1,5%
ULIS	1 235	1 148	-87	-7,0%	1 151	3	0,3%	1 154	3	0,3%	1 158	4	0,3%
TOTAL	126 735	124 487	-2 248	-1,8%	122 551	-1 936	-1,6%	120 017	-2 534	-2,1%	117 954	-2 063	-1,7%

Après une baisse de 1 897 et 2 248 élèves dans l'académie aux rentrées 2018 et 2019, le nombre d'élèves du 1^{er} degré, tous secteurs de formation confondus, devrait à nouveau baisser entre 2020 et 2022 compte tenu de la baisse des naissances et du déficit migratoire régional. La baisse prévue concernerait surtout l'enseignement préélémentaire (- 1 161 élèves en 2020, - 1 506 élèves en 2021 et - 911 élèves en 2022) et l'enseignement élémentaire (- 778 élèves en 2020, - 1 031 en 2021 et - 1 156 élèves en 2022). Les effectifs des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) seraient stables.

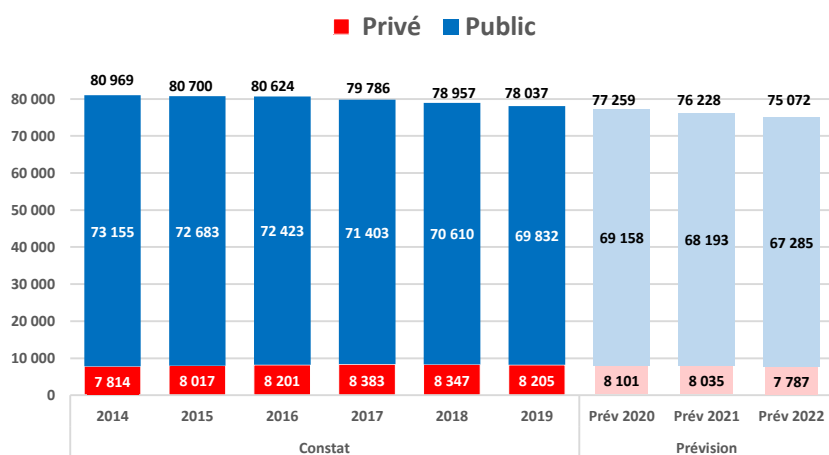
La loi pour une école de la confiance a abaissé l'âge de l'instruction obligatoire en France à trois ans. L'objectif d'atteindre un taux de scolarisation de 100 % à la rentrée 2020 incite l'académie à faciliter la scolarisation des enfants de moins de 4 ans. Ainsi dans l'académie, le taux de scolarisation des enfants âgés de 3 ans, de 96,3 % en 2019, devrait augmenter au cours des trois prochaines années scolaires pour s'établir à 99,06 % en 2020, 99,25 % en 2021 et 99,30 % en 2022. Cette mesure compenserait ainsi la forte baisse des naissances dans la région et limiterait la diminution des effectifs d'élèves inscrits dans les écoles du premier degré de l'académie.

Graphique 1 Evolutions, par secteur, des effectifs d'élèves dans l'enseignement préélémentaire



Les enfants scolarisés, entre les rentrées 2020 et 2022, dans le préélémentaire sont nés entre 2015 et 2017. Durant cette période, le nombre de naissances diminue dans l'académie, notamment en 2016 et 2017 avec respectivement 718 et 839 naissances de moins. De ce fait, entre 2020 et 2022, le nombre d'enfants âgés de 2 à 5 ans à scolariser en préélémentaire devrait donc baisser sur les trois prochaines années. Dans le public, la diminution atteindra ainsi jusqu'à 7 707 élèves de moins en 2022 par rapport à la rentrée 2014. Avec - 231 élèves en 2021, la baisse prévue dans le privé serait moins importante comparée à celle du secteur public.

Graphique 2 Evolutions, par secteur, des effectifs d'élèves dans l'enseignement élémentaire



En 2020, la génération 2014 qui arrive en CP est de taille moins importante que la génération 2009 qui quitte le CM2 (- 1 075 naissances). Les effectifs en élémentaire, tous secteurs de formation confondus, devraient ainsi reculer (- 3 710 élèves par rapport à la rentrée 2014) pour s'établir à 77 259 élèves. Pour le secteur public, la baisse atteindrait ainsi jusqu'à - 5 870 élèves en 2022. Dans le privé, les effectifs devraient augmenter entre 2020 et 2021 (+ 287 et + 221 élèves), puis repartir légèrement à la baisse en 2022.

Tableau 2 Répartition des effectifs d'élèves du premier degré par département et par secteur

	Constat 2019		Prévision 2020		Prévision 2021		Prévision 2022	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Ardennes	22 971	2 090	22 387	1 980	21 894	1 897	21 698	1 803
Aube	26 791	2 756	26 241	2 700	25 535	2 646	24 970	2 554
Marne	48 616	6 601	48 402	6 566	47 536	6 516	46 953	6 393
Haute-Marne	13 829	833	13 471	804	13 214	779	12 833	750
Académie	112 207	12 280	110 501	12 050	108 179	11 838	106 454	11 500

Entre 2020 et 2022, tous secteurs de formation confondus, les effectifs du premier degré baisseraient dans tous les départements de Champagne-Ardenne ; par exemple, ils baisseraient dans les Ardennes de 694 élèves en 2020, 576 élèves en 2021 puis de 290 élèves en 2022. Dans l'enseignement privé, la baisse sera faible dans trois des quatre départements de l'académie. En 2020, elle s'établira à - 110 élèves dans les Ardennes, - 56 dans l'Aube, - 35 dans la Marne et - 29 élèves en Haute-Marne.

Champ

Sont pris en compte les élèves du premier degré scolarisés dans une école publique ou privée sous tutelle du ministère de l'éducation nationale.

Définition

Enseignement spécialisé : accueil des élèves en situation de handicap dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis).

Directrice de publication

Hélène Insel

Réalisation

Service Prospective et Statistiques
Victor Nzobounsana, Ingénieur de recherche

Note